

MANIOC.org

Médan et Saint-Crépeau

Communauté d'agglomération de la Rochelle



nanioo.org

Méditerranée Michel-Clerfau
Communauté d'agglomération de La Rochelle



MANICC.org

Mairie de Saint-Gilles
Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

5711²

DISCOURS

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 3 Novembre 1791,

*PAR MM. les Commissaires de l'Assemblée
Générale de la partie Française de Saint-
Domingue.*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

1791.

D. F. C. O. E. H.

1871

ASSOCIATION OF AMERICAN

1871

of the American Association of

of the American Association of

1871

1871

1871

1871

1871

DISCOURS

FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

le 30 Novembre 1791,

*PAR MM. les Commissaires de l'Assemblée
Générale de la partie Française de Saint-
Domingue.*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la partie Française de Saint-Domingue nous a nommés ses commissaires auprès de vous.

A ce titre, le premier de nos devoirs est de vous assurer de son attachement inviolable à la métropole, avant de vous peindre les événemens affreux qui devorent cette portion intéressante de l'Empire, & de sollicitier les secours les plus prompts & les plus puissans pour en sauver, s'il est possible encore, les malheureux débris.

Depuis long-temps nous prévoyions les maux qui nous frappent, & qui sans doute nous anéantiront si la puissance & la justice nationale ne viennent rapidement nous secourir.

Nous venons vous en offrir le détail, qui ne vous donnera cependant qu'une idée imparfaite de nos défaitsres & de notre situation.

L'Assemblée Générale de la partie Françoisse de Saint-Domingue, après s'être constituée à Léogane, avoit désigné la ville du Cap pour la tenue de ses séances. Les députés s'y rendoient successivement pour y remplir leur mission.

Quelques-uns d'eux arrivèrent le 16 au quartier du Limbé, distant de six lieues du Cap; ils y furent témoins de l'incendie d'une case à Bagasse, sur l'habitation Chabaud.

L'incendiaire étoit un nègre commandeur de l'habitation Desgrieux; ce nègre, armé d'un sabre, s'évadoit: M. Chabaud le voit, le poursuit & l'atteint. Combat entre eux, le nègre est blessé, capturé & mis aux fers.

On l'interroge: il dépose que tous les commandeurs, cochers, domestiques, & principaux affidés des habitations voisines & des quartiers adjacens, ont formé le complot de mettre le feu aux habitations & d'égorger tous les blancs: Il désigne pour chefs quelques noirs de l'habitation de son maître, quatre de celle de Flaville, située à l'Acul, distante de trois lieues du Cap, & le nègre Paul, commandeur de l'habitation Blin au Limbé.

La municipalité du Limbé se transporte chez M. Chabaud: mêmes questions au nègre incendiaire, mêmes réponses. La municipalité en dresse procès-verbal, l'envoie à l'Assemblée provinciale du Nord, prévient les habitans du quartier, indique au procu-

reur de l'habitation Flaville le nom des conjurés qui sont chez lui, l'invite à s'en assurer & à les traduire à la conciergerie du Cap.

Celui-ci, plus confiant que soupçonneux, sensible & bon, rassemble les nègres soumis à son administration, leur communique l'avis de la municipalité, leur dit qu'il ne peut croire un complot aussi atroce, & leur offre sa tête s'ils la desirerent; tous lui répondent que la déposition du commandeur de l'habitation d'Egrioux est une imposture odieuse & lui jurent un inviolable attachement; il eut la foiblesse d'y croire; cet excès de confiance nous a perdus. La municipalité du Limbé requiert M. Planteau, procureur de l'habitation Blin, de lui représenter le nègre Paul. Cet esclave interrogé, répond: que l'accusation portée contre lui est fautive & calomnieuse, que plein de reconnaissance pour les bontés de son maître, dont il reçoit tous les jours de nouveaux bienfaits, on ne le verra jamais tremper dans les complots tramés contre l'existence des blancs & contre leurs propriétés.

A la faveur de cette déclaration perfide, & sur l'assurance que donne M. Planteau, que ce nègre mérite confiance, il est relâché.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'au 21, que la force publique du Limbé, sur la réquisition de la municipalité, se transporta sur l'habitation Desgrioux pour arrêter le nègre Cuisinier, dénoncé comme un des principaux chefs. Le nègre s'évade, va trouver le nègre Paul, de l'habitation Blin, & de concert avec les autres conjurés, ils préparent le fer & la torche destinés à l'exécution de leurs horribles projets.

Dans la nuit du 22 au 23, douze nègres vont à la sucrerie de l'habitation de Noé à l'Acul, faussent l'apprentif raffineur & le traînent devant la maison principale, où il expire sous les coups dont

il le percent. Ses cris font fortir le procureur de l'habitation : il est renversé de deux coups de fusils. Les scélérats marchent vers l'appartement du raffineur, l'assassinent dans son lit, frappent à coups de sabre un jeune homme malade couché dans une chambre voisine qui, laissé pour mort, se traîne, cependant, sur l'habitation limitrophe, où il apprend les horreurs dont il a été témoin, & annonce que le chirurgien a été seul épargné ; exception qui s'est renouvelée à l'égard de presque tous les chirurgiens, dont les nègres avoient calculé que les secours pouvoient leur devenir utiles.

Les brigands courent ensuite sur l'habitation Clément, & y tuent le propriétaire & le raffineur.

Le jour commence à paroître, & il favorise la réunion des scélérats qui parcourent toute la plaine avec des cris affreux, incendient les maisons, les cannes, & égorgent les habitans.

Dans la même nuit, la révolte avoit éclaté sur les trois habitations de Galifet : les noirs de l'une de ces habitations pénètrent, les armes à la main, dans la chambre du raffineur, veulent l'assassiner, & ne le blessent qu'au bras : l'obscurité le favorise, il s'échappe, il fuit, & arrive à l'habitation principale. Les blancs, qui y sont attachés, se réunissent pour se défendre. M. Odeluc, membre de l'assemblée générale & procureur des biens Galifet, vient au Cap & y dénonce la révolte de ses noirs. On le fait accompagner de la maréchaussée, elle parvient à l'habitation, s'empare des chefs, & les conduit à la ville, M. Odeluc à leur tête. Il repart sur-le-champ avec vingt hommes armés, pour rétablir le calme & maintenir l'ordre. Mais tous les nègres se réunissent & l'assaillissent. Ils avoient pour bannière le cadavre d'un enfant blanc empalé au bout d'une pique.

M. Odeluc, s'adressant alors à son nègre cocher, devenu l'un des chefs, lui dit : malheureux, je ne t'ai jamais fait que du bien, pourquoi veux-tu ma mort ? — Cela est vrai, répond-il, mais j'ai promis de vous égorger, & à l'instant mille coups lui sont portés. La majeure partie des blancs périt avec lui, & notamment M. d'Averoult, aussi membre de l'assemblée générale.

Dans le même moment, l'atelier Flaville, celui-là même qui avoit juré fidélité au procureur, s'arme, se révolte, entre dans les appartemens des blancs, en massacre cinq attachés à l'habitation. La femme du procureur demande à genoux la vie de son mari; les nègres sont inexorables, ils assassinent l'époux en disant à l'épouse infortunée qu'elle & ses filles sont destinées à leurs plaisirs.

M. Robert, charpentier, employé sur la même habitation, est saisi par ses nègres, qui le garottent entre deux planches & le scient avec lenteur.

Un jeune homme de seize ans, blessé dans deux endroits, échappe à la fureur des cannibales, & c'est de lui que nous tenons ces faits. Là, les torches succèdent aux poignards : on met le feu aux cannes de l'habitation, les bâtimens suivent de près. C'est le signal convenu ; la révolte est annoncée ; elle éclate avec la rapidité de l'éclair sur les habitations adjacentes : autant de blancs qu'on apperçoit, autant de victimes égorgées : hommes, femmes, enfans, vieillards, tous expirent indistinctement sous le couteau des assassins.

Un colon est égorgé par celui de ses nègres qu'il avoit comblé de bienfaits : son épouse, jetée sur son cadavre, est forcée d'assouvir la brutalité de ce scélérat.

M. Cagnet, habitant de l'Acul, voulant échapper à tant de fureurs, s'embarque pour le Cap ; son nègre,

domestique, sollicite la permission de le suivre : cette marque d'attachement détermine son maître à l'engager à rester pour veiller sur son habitation & tâcher de la préserver ; il le promet ; mais à peine M. Caignet a-t-il le pied à bord, qu'il voit cet esclave la torche à la main, & portant le feu dans ses propriétés.

Des exprès sont dépêchés vers la ville du Cap ; aussi-tôt elle envoie des citoyens armés & des troupes de ligne ; ils se transportent vers le plus fort rassemblement, & en détruisent une partie ; mais reconnoissant que le nombre des révoltés s'accroît en raison centuple de leurs pertes, & trop foibles pour résister, ils se replièrent en attendant de nouveaux secours, qui n'arrivèrent que dans la nuit, sous les ordres de M. de Touzard, qui prit le commandement de la petite armée.

M. de Touzard, appercevant que les révoltés se rallioient sur l'habitation Latour, s'y transporta. Ils pouvoient être de trois ou quatre mille : à l'instant de faire jouer l'artillerie pour dissiper cet attroupement, les nègres feignirent de vouloir se rendre. M. de Touzard s'avança, une foule d'entr'eux assure ce commandant qu'ils alloient se rendre à leur devoirs, il crut à leur repentir & se retira : l'humanité, l'intérêt de la colonie, lui en faisoient un devoir ; mais il ne tarda pas à être désabusé : les nègres ne se divisèrent que pour aller se grossir de tous les ateliers des environs. L'armée étoit rentrée en ville pour faire de nouvelles dispositions propres à arrêter le désordre : les révoltés profitèrent de cet intervalle pour mettre le comble à leurs brigandages. Les communications avec les quartiers adjacens étoient interrompues : nous y craignons les mêmes désordres : nos craintes furent bientôt confirmées. Nous apprîmes, par des personnes échappées par mer, que le Limbé, Plaisance, le port

Margot , étoient en proie aux mêmes horreurs , & chaque citoyen en nous apprenant ses malheurs nous découvre de nouveaux forfaits.

M. Potier , habitant du port Margot , avoit appris à lire & à écrire à son nègre commandeur ; il lui avoit donné la liberté dont il jouissoit , il lui avoit légué dix mille livres qu'on alloit lui payer , il avoit donné pareillement à la mère de ce nègre une portion de terre sur laquelle elle recueilloit du café ; le monstre soulève l'atelier de son bienfaiteur & celui de sa mère , embrase & consume leurs possessions , & pour cette action il est promu au généralat.

A la grande Rivière , un habitant , M. Cardineau , avoit deux enfans naturels , de couleur , à qui il avoit donné la liberté , & dont il avoit soigné l'enfance avec la plus tendre sollicitude ; ils se présentent à lui le pistolet sur la gorge , lui demandent son argent ; il consent à leur demande ; à peine en font-ils saisis qu'ils le poignent.

A l'Acul , M. Chauvet du Breuil , député à l'Assemblée générale , est assassiné par un mulâtre de seize ans , son fils naturel , à qui il destinoit sa fortune après l'avoir affranchi dès son adolescence.

A la grande ravine du Limbé , un colon , père de deux jeunes demoiselles blanches , est garotté par un griffe , chef d'une bande ; il viole l'aînée en sa présence , donne l'autre à un de ses satellites : leur passion satisfaite , le père & les filles sont égorgés. M. & madame Baillon , leur gendre & leur fille , encouragés par leurs nègres , demeurent sur leur habitation ; mais les brigandages de ceux dans lesquels ils avoient plus de confiance , les avertissent qu'il est temps de fuir.

La nourrice de madame Baillon la jeune lui avoue qu'il n'y a même pas un instant à perdre , & elle s'offre à l'accompagner ; un vieux serviteur s'engage à guider

leurs pas ; heureusement la nourrice de madame Bail-
lon étoit femme de Paul Belin , l'un des généraux
nègres , & elle en avoit obtenu des alimens pour les
maîtres. Il avoit même promis, d'après ses instances,
de faire trouver dans un embarcadere éloigné un canot
pour transporter ces fugitifs au Cap ; mais quelle fut
leur douleur en voyant un petit esquif sans mât , sans
rames & sans conducteurs ; l'un d'eux tente de s'em-
barquer, la frêle nacelle se renverse , & ce n'est qu'avec
la plus grande peine qu'on lui sauve la vie. Nouvelles
solicitations au nègre Paul , sa femme lui reproche
la manière dont il a rempli sa promesse ; il répond
qu'il n'avoit donné ce moyen , que comme un genre
de mort préférable à celui que les révoltés prépa-
roient à ces infortunés , que ce recit glace d'effroi!...
Leur désespoir réveille leurs forces , ils se mettent en
marche , & après vingt-un jours , pendant lesquels ils
n'ont pu faire qu'environ cinq lieues au milieu des
terreurs , ils arrivent au camp du port Margot , d'où
ils se sont rendus au Cap.

Pendant ce temps la flamme se portoit de toute part ;
la petite Anse , la pleine du Nord , le quartier Morin ,
Limonade , n'offrent que des monceaux de cendres
& de cadavres.

Il semble qu'on ne pourroit rien ajouter à l'hor-
reur de ces tableaux ; cependant , Messieurs , les traits
en deviennent plus effroyables lorsqu'on voit que les
esclaves les mieux traités par leurs maîtres ont été
l'ame de la révolte. Ce sont eux qui les ont trahis , &
qui les ont livrés aux fers des meurtriers ; ce sont eux
qui ont séduit & soulevé les ateliers fidèles ; ce sont
eux qui ont égorgé ceux qui refusoient de devenir
leurs complices. Qu'elle leçon pour les amis des noirs !
quelle épreuve déchirante pour les colons eux - mê-
mes , à qui l'avenir n'offriroit que des motifs de désol-

lation, si quelques esclaves n'avoient donné, au milieu de tant de crimes, des preuves d'une fidélité inviolable; & prouvé d'une manière éclatante, qu'ils détestoient les séductions de ceux qui vouloient les envoyer à la mort en leur promettant la liberté. Ils l'ont obtenu cette liberté, mais de leurs maîtres, mais pour prix de leur fidélité, & les représentans de la colonie l'ont ratifiée au milieu des transports de la reconnoissance universelle.

Reprenons le récit de nos désastres. A cette époque cent mille nègres étoient en révolte, & toutes les manufactures & les plantations de plus de la moitié de la province du Nord, n'offroient plus qu'un embrâsement général. Les plaines & les montagnes sont remplies de carnage & inondées de sang; les colons glacés d'effroi ne savent où se réfugier; celui-ci cherche son salut dans les bois, il est trahi par ses nègres, & poignardé; celui-là se confie aux promesses de son atelier, un chef révolté s'y glisse, l'atelier se soulève, le propriétaire est sa victime.

Epars sur une surface de terre, entrecoupée de montagnes & de gorges, les habitans qui fuient, cherchent à se rallier & à vendre chèrement leur vie; les routes sont obstruées, ils sont pris & massacrés.

Ceux qui se réunissent ne peuvent qu'opposer une foible digue au torrent qui se grossit; ils sont dispersés & saisis; ils expient dans les tortures l'exercice d'une défense légitime. Ces scènes d'horreurs se passoient à la porte de la ville du Cap; la terreur & l'épouvante s'emparent de tous les esprits: cependant chacun sent qu'il est instant de pourvoir à sa sûreté; on s'assemble, on se réunit, les citoyens prennent les armes, & les troupes patriotiques sont mises, par l'Assemblée générale, sous les ordres du gouverneur.

La ville du Cap avoit à contenir avec trois mille

hommes au plus, quinze mille noirs prêts à suivre l'exemple de ceux du dehors, & beaucoup de blancs mal-intentionnés : l'Assemblée générale délibère une nuit entière sur la manière dont on pouvoit se préserver des ennemis intérieurs. Le résultat fut qu'on se borneroit à une surveillance éclairée & suivie de leur conduite & de leurs dispositions. La révolte avoit été trop subite, trop étendue & trop bien concertée, pour qu'il parût possible d'en arrêter, d'en modérer les ravages. La ville du Cap, le côté de la mer excepté, étoit sans défense, sans possibilité même d'être fortifiée avant plusieurs jours, & sans des travaux prodigieux. Il y avoit tout à craindre que les nègres soulevés ne fondissent sur la ville, & que favorisés & secondés par ceux qu'elle contient, ils ne fissent un massacre général de la race blanche. Il ne restoit donc qu'une ressource, celle d'occuper les défilés du morne qui touche le Cap; d'établir un poste au haut de la ville, qui, à l'aide des marais qui l'avoisinent, pût la protéger, & de couvrir le chemin de la petite anse, par une batterie de canons, & de bâtimens emboffés. Cette résolution fût adoptée & exécutée; dès-lors le Cap entouré d'une pallissade solide, de cheveux de frises, & de postes assez considérables, se trouva dans une situation moins alarmante.

Dans cet intervalle on ne perdit pas une minute pour instruire par mer les paroisses qui n'étoient pas encore entamées, & pour leur indiquer les mesures nécessaires; les habitans de ces paroisses se réunirent, ils établirent des camps plus ou moins nombreux. Il s'en forma au *Trou*, à *Valliere*, à *la Grande Rivière*, au *Moruet*, au *Dondon*, à *la Marmelade*, au *Port-Margot*, & dans les autres lieux menacés. Les révoltés ont suivi le même plan: ils ont établi des camps dans tous les quartiers qu'ils ont ravagés: de plus ils ont forcé

Le camp des *blancs*, à la Grande-Rivière, tué ou mis en fuite tous les habitans de ce quartier. Le camp du Dondon a éprouvé le même sort, après un combat de sept heures, & dans lequel plus de cent *blancs* ont succombé. Ceux de ces infortunés qui avoient cherché un asyle dans la partie espagnole, en ont été repoussés.

MM. *Granal*, *Roynaud* & *Lambert*, habitans de la grande rivière & du Dondon, ont cependant pénétrés jusque chez un propriétaire espagnol, leur intime ami. Cet homme estimable, placé entre les sentimens les plus pressans, & la crainte d'être incendié par ses compatriotes, se résout à tenir les trois François enfermés dans un cabinet, d'où il les fait esquiver, la nuit, au milieu des déserts & à la faveur d'un orage.

Faut-il vous dire, pour vous faire connoître l'indignation que la conduite de nos voisins a dû exciter, que des dépositions & la voix publique apprennent que plusieurs habitans du Dondon, réfugiés chez les Espagnols, ont été chassés hors des limites, & livrés aux chefs des nègres révoltés, moyennant trois portugaises (132 liv. de France) par individu, & qu'ils ont subi la mort?

Les quartiers du *Rocou*, *Maribaroux*, le Terrier Rouge, *Jacquesy*, *Caracole*, *Ouanaminthe* & *Fort-Dauphin*, formant la partie de l'Est de la province du Nord, étoient encore intacts; il devenoit instant de les garantir.

Il fut établi un camp sous les ordres de M. de Rouvrai, qui a parfaitement rempli le but qu'on s'étoit proposé, malgré les efforts continuels des brigands.

Au milieu de ces scènes effrayantes la ville du Cap se peuploit des habitans des plaines & des mornes, échappés au fer des meurtriers. Ce fut alors que M.

Blanchelande crut pouvoir mettre en campagne deux petits corps d'armée, qui, réunis à M. de *Rouvrai*, attaquèrent & enlevèrent successivement plusieurs camps des révoltés, situés sur les habitations *Chabanon*, la *Cheyallerie*, *Bullet*, *Duplat*, *Charitte*, de *Nort*, *Dagout* & *Galifet*; dans tous ces camps on a délivré plusieurs *blanches* prisonnières. C'est d'elles, Messieurs, qu'on appris à quels excès de barbarie se sont portés les révoltés.

Votre sensibilité déjà émue ne pourroit supporter le récit des scènes d'horreurs dont elles ont été les témoins.

C'est par les révoltés qui ont été pris, qu'on a sçu que la plus grande division règne parmi les différens chefs de ces brigands. Chaque horde forme un parti, & ces partis sont toujours divisés, toujours prêts à s'entre-détruire. Leur régime est absolument despotique; les chefs exercent les rigueurs les plus inouïes sur ceux qu'ils commandent; la moindre insubordination, le plus léger signe d'incertitude, est puni de mort; & c'est une vérité reconnue, qu'ils ont sacrifié plus de nègres à leur inquiétude ou à leur haine, que nous n'avons été obligés d'en détruire pour notre défense, quoique nous ayons remporté sur eux plusieurs avantages marqués. Ces actes de cruauté se dirigent sur ceux même qui se sont engagés volontairement dans la révolte. Mais qui ne frémit pas en apprenant de quelle manière ils punissent ceux qui veulent rester fidèles à leurs maîtres? ils les prennent de force, & les exposent au premier feu. On les a vus, par une lâche cruauté, mettre au devant de leur armée, les vieillards, les femmes, les enfans, & ne pouvant les faire combattre, s'en servir pour parer les coups. Ont-ils des blessés, qu'ils ne peuvent faire panser, faute de chirurgien; ils les enferment dans une

caze & ils y mettent le feu. Enfin, pour vous le dire en un seul mot, si les projets sanguinaires de ces hommes grossiers & féroces se réalisoient à l'égard *des blancs*, s'ils parvenoient à faire disparaître la race *blanche* de la colonie, on verroit bientôt Saint-Domingue offrir le tableau de toutes les atrocités de l'Afrique. Affervis à des maîtres absolus, déchirés par les guerres les plus cruelles, ils réduiroient en servitude les prisonniers qu'ils se seroient faits, & l'esclavage modéré sous lequel ils vivent parmi nous, se changeroit en un esclavage aggravé par tous les raffinemens de la barbarie.

Dans l'état déplorable que nous venons de décrire, M. Blanchelande, qui a marché de concert avec l'assemblée générale, crut devoir lui proposer une proclamation qui pût concourir à ramener les révoltés à leurs devoirs. L'assemblée générale, composée de Colons parfaitement instruits du caractère des Nègres, lui représenta le danger de cette proclamation, & refusa hautement d'y acquiescer; huit jours après, M. Blanchelande lui fit la même proposition; les mêmes causes dictèrent le même refus: il persista & se détermina à la faire en son nom seul, & ce, parce qu'il étoit averti que les Nègres demandoient à se soumettre. La proclamation fut faite & portée par douze Dragons. Quel a été le résultat de cette mesure? Sept d'entr'eux ont été assassinés dans le camp des révoltés, & les autres ne se sont sauvés qu'après avoir échappé aux plus grands dangers.

Il seroit inutile, Messieurs, de vous décrire toutes les horreurs auxquelles nos infortunés concitoyens ont été livrés. La postérité sera épouvantée de tant de cruautés commises au nom de la philosophie & de la liberté.

Nous n'avons, cependant, saisi, dans ce rapport,

que des traits épars de l'effrayant tableau des maux qui nous ont affligés, & qui probablement affligent encore cette contrée n'aguères si paisible, si florissante & si précieuse à l'empire françois. Vous allez en juger par l'apperçu des pertes que la colonie avoit éprouvées à l'époque de notre départ.

On comptoit dans les paroisses de Plaisance, le port Margot, le Limbé, la Marmelade, l'Acul, la plaine du Nord, la petite Anse, le quartier Morin, Limonade, Sainte-Suzanne, le Moka, les Cotelettes, la grande Rivière, le Dondon & autres quartiers, plus de deux cents Sucreries, douze cents Cafeyères, plusieurs Indigoteries tout-à-fait incendiées; un très grand nombre de Potteries, de Guilledevriers, plusieurs Bourgs considérables, des Magasins publics, une quantité immense de denrées avoient eu le même sort. En ajoutant à ces objets incalculables tous les instrumens aratoires, les ustensiles de manufactures, les meubles & les espèces monoyées, les chevaux, les mulets & tous les troupeaux, l'on pourra se faire une idée de l'énormité de nos pertes, que nous évaluons à plus de six cents millions. Les secours de la Nation, les efforts du commerce & notre industrie pourront peut-être les réparer; mais qui tarira nos larmes, sur la mort de plus de mille de nos concitoyens, victimes de cette cruelle révolte? La sensibilité peut-elle être muette, quand on songe que 15,000 Nègres seront détruits avant le retour de l'ordre & de la tranquillité, & que s'ils réussissent dans leurs projets, Saint-Domingue deviendra le tombeau de cinquante mille François!

Nous ne vous avons jusqu'à-présent entretenu que des malheurs de la partie du Nord. Ce ne sont pas les seuls sur lesquels nous ayons à gémir. Le sang a coulé dans la province de l'Ouest: le feu y a dé-

truit plusieurs propriétés, & les ateliers du *Grand-Fonds*, *Charbonniere* & *Fond-Ferrier* étoient en révolte.

Une conspiration découverte à Léogane a préservé de l'incendie & du carnage ce quartier, ainsi que ceux de l'*Archaie*, des *Vases* & du *Cul-de-Sac*. Jérémie a éprouvé quelques fermatations, mais l'arrestation des auteurs des troubles a garanti cette partie du fléau qui la ménaçoit.

La partie du Sud a eu pareillement des sujets de crainte; des précautions prises y ont, jusqu'à l'époque de notre départ, maintenu la tranquillité: cependant la faiblesse de sa population est telle, que les moyens employés sont plutôt des monumens de craintes, que des motifs de sécurité.

Ainsi, Messieurs, vous voyez, de toute part, la colonie menacée; & s'il est encore des colons qui doivent échapper à tant de dangers réunis, il leur restera à triompher des crimes secrets, des horreurs de la famine, des épidémies causées par les cadavres laissés sans sépulture, dans un climat brûlant, des maladies les plus aiguës, causées par la fatigue, les alarmes & le chagrin; en un mot, de tout ce que la nature enfante de maux pour la destruction de l'homme. Que de raisons de craindre la ruine de la colonie, ruine qui entraînera celle de la métropole! La dévastation de nos plantations produira l'anéantissement de vos manufactures; des faillites multipliées attaqueront le crédit public, frapperont, jusque dans *Paris*, le capitaliste & l'artisan, arrêteront, jusque dans les campagnes, la perception de l'impôt; la cessation des armemens, dans les villes maritimes, réduira à la mendicité une quantité innombrable d'ouvriers & de gens de mer; alors des cris de fureur & de désespoir s'éleveront de toute part, pour vous deman-

der justice contre les auteurs de tant de maux : & peut on les méconnoître à l'art perfide , à la cruelle persévérance avec laquelle ils travaillent depuis si longtems à préparer la catastrophe qui vient d'éclater !

Nous vivions en paix , Messieurs , au milieu de nos esclaves. Un gouvernement paternel avoit adouci depuis plusieurs années l'état des négres , & nous osons dire que des millions d'Européens que tous les besoins assiégent , que toutes les misères poursuivent , recueillent moins de douceurs , que ceux qu'on vous peignoit & qu'on peignoit au monde entier comme chargés de chaînes & expirant dans un long supplice. La situation des noirs en Afrique , sans propriétés , sans existence politique , sans existence civile , incessamment les jouets de la fureur imbécille des tyrans , qui partagent cette vaste & barbare contrée , est changée dans nos colonies en une condition supportable & douce. Il n'avoient rien perdu , car la liberté dont ils ne jouissoient pas , n'est pas une plante qui ait encore porté des fruits dans leur terre natale : & quoi qu'en puisse dire l'esprit de parti , quelques fictions qu'on puisse inventer , on ne persuadera jamais aux hommes instruits que les négres d'Afrique jouissent d'une condition libre. Le dernier des voyageurs qui ait visité une partie , presque inconnue jusqu'à présent , de cet immense pays , n'a écrit dans son long & intéressant ouvrage qu'une histoire de sang & de fureurs. Les hommes qui habitent *l'Abissinie* , *la Nubie* , *les Gallas* & *les Fonges* , depuis les bords de l'océan Indien , jusqu'aux frontières de l'Egypte , semblent disputer de férocité & de barbarie aux hyennes & aux tigres que la nature y a fait naître. L'esclavage y est un titre d'honneur , & la vie , dans cet horrible climat , est un bien qu'aucune loi ne protège & qu'un despote sanguinaire tient dans ses mains.

Qu'un

Qu'un homme sensible & instruit compare le déplorable état des hommes en Afrique avec la condition douce & modérée dont ils jouissent dans nos colonies ; qu'il écarte les déclamations , les tableaux qu'une fausse philosophie se plaît à tracer , bien plus pour s'acquérir un nom que pour venger l'humanité ; qu'il se rappelle le régime qui gouvernoit nos nègres avant qu'on les eût égarés , rendus nos ennemis. A l'abri de tous les besoins de la vie ; entourés d'une aisance inconnue dans la plupart des campagnes d'Europe ; certains de la jouissance de leurs propriétés (car ils en avoient une , & elle étoit sacrée) , soignés dans leurs maladies avec une dépense & une attention qu'on chercheroit vainement dans les hôpitaux si vantés de l'Angleterre ; protégés , respectés dans les infirmités de l'âge ; en paix sur leurs enfans , sur leurs familles , sur leurs affections ; assujettis à un travail calculé sur les forces de chaque individu , parce qu'on classoit les individus & les travaux , & que l'intérêt , au défaut de l'humanité , auroit prescrit de s'occuper de la conservation des hommes ; affranchis quand ils avoient rendu quelques services importans : tel étoit le tableau vrai & non embelli du gouvernement de nos nègres ; & ce gouvernement domestique se perfectionnoit , depuis dix ans , sur-tout , avec une recherche dont vous ne trouverez aucun modèle en Europe. L'attachement le plus sincère lioit le maître & les esclaves ; nous dormions en sûreté au milieu de ces hommes qui étoient devenus nos enfans , & plusieurs d'entre nous n'avoient ni ferrures , ni verroux à leurs maisons.

Ce n'est pas , Messieurs , & nous ne voulons pas le dissimuler , qu'il n'existât encore parmi les planteurs un très-petit nombre de maîtres durs & féroces ; mais quel étoit le sort de ces hommes méchans ? flétris par l'opinion , en horreur aux honnêtes gens ,

Discours des commissaires de St.-Domingue. B

féquestrés de toute société, sans crédit dans leurs affaires, ils vivoient dans l'opprobre & le déshonneur, & mouroient dans la misère & le désespoir. Leurs noms ne se prononcent qu'avec indignation dans la colonie, & leur réputation sert à éclairer ceux qui, inhabiles encore à l'administration des ateliers, pourroient être entraînés par l'impétuosité de leurs caractères, à des excès que l'expérience avoit montrés aussi contraires à une bonne régie, que l'instruction & l'adoucissement des mœurs avoient contribué à les faire proscrire.

Nous adjurons ici, non ceux qui écrivent des romans pour se faire une réputation d'hommes sensibles, pour acquérir une popularité fugitive que l'indignation générale doit bientôt leur enlever, mais ceux qui ont visité les colonies, ceux qui les connoissent; qu'ils disent si le récit que nous vous avons fait n'est pas fidèle, si nous l'avons chargé, pour vous intéresser à notre cause.

Nous le répétons : nous vivions, Messieurs, dans cet état de paix & de bonheur, & nous rendions à notre mère-patrie, protectrice de nos propriétés, le tribut entier de nos cultures, qui venoit enrichir la métropole, la rendre puissante en elle-même, & supérieure dans son commerce avec l'étranger.

Cependant, Messieurs, une société se forme dans le sein de la France, & prépare de loin le déchirement & les convulsions auxquelles nous sommes en proie. Obscure & modeste dans le commencement, elle ne montre que le desir de l'adoucissement du sort des esclaves; mais cet adoucissement, si perfectionné dans les Isles Françoises, elle en ignoroit tous les moyens, tandis que nous nous en occupions sans cesse : & loin de pouvoir y concourir, elle nous forçoit d'y renoncer, en semant l'esprit d'insubordination parmi nos esclaves, & l'inquiétude parmi nous.

Pour adoucir, de plus en plus, le sort des esclaves, pour multiplier les affranchissemens, il eût fallu conserver précieusement la sécurité des maîtres : mais ce moyen sage n'eût produit aucun effet sur la renommée ; la gloire ordonnoit d'abandonner les moyens réels, pour se livrer aux déclamations, pour nous environner d'alarmes & de terreurs, pour préparer des malheurs que nous avons prédits dès les premiers travaux des amis des noirs, & qui viennent enfin de se réaliser.

Bientôt, cette société demande que la traite des noirs soit supprimée ; c'est-à-dire que les profits, qui peuvent en résulter pour le commerce françois, soient livrés aux étrangers : car jamais la romanesque philosophie ne persuadera à toutes les puissances de l'Europe que c'est pour elles un devoir d'abandonner la culture des colonies, & de laisser les habitans de l'Afrique en proie à la barbarie de leurs tyrans, plutôt que les employer ailleurs, & sous des maîtres plus humains, à exploiter une terre qui demeureroit inculte sans eux, & dont les riches productions sont, pour la Nation qui les possède, une source féconde d'industrie & de prospérité.

Se mêlant ensuite à la révolution de la France, cette société lie son système, exagéré & irréfléchi, au plan que l'empire avoit conçu de s'affranchir ; & profitant de l'élan universel de tous les François vers la liberté, elle les intéresse par le souvenir de leur servitude à son projet de détruire celle des nègres. Dans son enthousiasme aveugle, ou dans sa perversité, elle oublie que ces hommes grossiers sont incapables de connoître la liberté & d'en jouir avec sagesse, & que la loi imprudente, qui détruiroit leurs préjugés, seroit, pour eux & pour nous, un arrêt de mort.

Depuis ce moment, cette société, ou du moins

quelques-uns de ses membres n'ont plus connu de bornes à leur entreprise, tous les moyens leur ont paru bons, dès qu'ils pouvoient tendre à l'accomplir; les attaques directes, les combinaisons réfléchies & profondes, les calomnies les plus basses & les plus méprisables, sont mises en usage pour le succès de leurs desseins, mêlant adroitement la ruse à l'audace; tantôt cette société nous flatte en nous invitant à secouer le joug des commerçans françois, & nous assurant son appui, si nous voulons nous joindre à elle pour obtenir un commerce illimité; tantôt elle arme les commerçans contre nous, en leur disant que nous méditons une banqueroute déshonorante, une indépendance chimérique, & que, dans notre orgueil, nous voulons élever une puissance à côté de celle de la France; ainsi, après avoir cherché à animer les colons & les commerçans les uns contre les autres, après nous avoir présenté des principes incompatibles avec les intérêts de la France, lorsque, malgré les conseils insidieux, elle n'a pu nous les faire adopter, c'est encore elle qui nous accuse de les avoir imaginés, & elle s'empare de la déclaration des droits de l'homme; ouvrage immortel & salutaire à des hommes éclairés, mais inapplicable, & par cela même dangereux dans notre régime; elle l'envoie avec profusion dans les colonies; les journaux qu'elle soude ou qu'elle séduit, font retentir cette déclaration au milieu de nos ateliers; les écrits des amis des noirs annoncent ouvertement que la liberté des nègres est prononcée par la déclaration des droits.

Le décret du 8 Mars sembloit devoir arrêter ces trames audacieuses; mais les amis des noirs connoissent-ils quelque autre loi que les sermens par lesquels ils se sont liés, & le vœu qu'ils ont formé de porter sur nos foyers le meurtre & l'incendie? si une loi semble

les favoriser, ils l'adoptent, ils l'étendent, ils l'interprètent; si la loi les contrarie, ils la méconnoissent, ils la défavouent, ils insultent sans pudeur, ils s'efforcent de dégrader l'autorité dont elle émane.

Les colons, les négocians, les hommes assez éclairés pour n'être pas le jouet de leurs mensonges sont tous également l'objet de leurs injures; ce n'est point assez qu'ils se soient rendus les arbitres de nos propriétés & de notre tranquillité, ils s'arrogent sur nous le droit de la diffamation; il ne nous est pas permis de nous défendre & de chercher à parer leurs coups, sans être accablés de leurs lâches insultes. Ainsi, en altérant l'opinion publique, en éloignant pour nous tout moyen de défense, on mine en sûreté le terrain sur lequel nos possessions sont assises, on l'environne de pièges & notre ruine devient inévitable.

Lorsqu'on a su qu'on s'étoit vainement flatté de faire prononcer par l'Assemblée Nationale l'affranchissement des esclaves, on a cherché à porter le désordre parmi nous en l'engageant à traiter elle même la question des hommes de couleur. Nous avons demandé à faire nous-mêmes nos lois sur ce point qui exigeoit de grands ménagemens & une grande prudence dans l'application; nous avons annoncé que ces lois seroient humaines & justes.

Mais un tel bienfait accordé par les colons blancs, qui auroit à jamais resserré les liens d'affection & de bienveillance qui existoient entre ces deux classes d'hommes, est présenté par les amis des noirs comme une prétention de la vanité & un moyen d'éluder de justes réclamations.

On vouloit arriver par d'autres mesures; on réunit à Paris quelques hommes de couleur, on exalte leur esprit, on les invite à réunir leur cause à celle des nègres; ils passent à Saint-Domingue, dans cette espèce de délire où on les avoit plongés; ils communiquent aux

esclaves les espérances dont on les a abusés; ils sont chargés de libelles & de livres qui invitent les hommes de couleur & les esclaves à une insurrection générale, au massacre des blancs.

Ogé est la première victime de cette funeste erreur; un de ses frères, qu'il y entraîne, déclare, le 9 mars, dans son testament de mort, que sans le débordement des rivières qui n'a pas permis la réunion des conjurés, onze mille nègres révoltés étoient près de fondre sur le Cap, dès le mois de février, & d'allumer l'incendie qui n'a eu lieu que le 23 août; il nomme les chefs, il donne les détails de la conspiration, il en offre les preuves; c'est le cri de sa conscience qui le fait parler dans cet instant, le dernier qui lui restoit encore pour découvrir la vérité.

C'est dans cette effervescence, c'est dans cette ivresse générale, tandis que les Blancs étoient agités par la méfiance & la terreur, tandis que les Nègres étoient livrés à mille songes funestes, que la discussion, sur le décret du 15 mai, s'est établie parmi vous; une foule d'écrits, qui l'ont précédée & suivie, se sont répandus jusque dans nos ateliers; on y a lu & commenté ces mots terribles, ces mots, signal du carnage & de l'incendie:

Périssent les Colonies!

C'est alors que la lettre d'un ministre d'une religion de paix, adressée à ses frères les hommes de couleur, a annoncé à nos esclaves, que bientôt le soleil n'éclairera que des hommes libres. Les Nègres attaqués par tant de séductions, travaillés par tant de manœuvres, émus par ces libelles écrits en caractères de sang, lus le soir dans leurs cases, au milieu des assemblées de leurs chefs, par des hommes qui ne respiroient que le désordre & le pillage, pouvoient-ils résister long-temps au vertige dont on les frappoit? Le souvenir des bienfaits de leurs maîtres,

s'est perdu dans leur mémoire, ils n'ont plus senti que le désir d'un nouvel état, ils se sont faits les instrumens aveugles de quelques hommes profondément pervers, qui ont avidement saisi, dans les écrits des amis des Noirs, & dans l'interprétation des décrets, les armes qui s'y trouvoient pour les soulever.

Avons-nous souffert assez de maux, pour qu'enfin nous puissions espérer que la vérité ne sera plus méconnue? avons-nous assez mérité d'être vengés par la loi, sans attendre les preuves qui doivent résulter des procédures actuellement suivies à Saint-Domingue, & qui nous seront adressées? La funeste influence des auteurs de tant de désastres n'est-elle pas déjà suffisamment prouvée par l'ensemble de leurs démarches & par leurs coupables écrits? Peut-on douter, en ce moment, que nous ne leur devions notre ruine, & la France retiendra-t-elle encore le cri d'indignation qui doit s'élever contre la scélératesse de nos ennemis?

Tandis que nous nous flattons que tant de malheurs trouveront des consolations au sein de la mère-patrie, qu'en arrivant dans cette capitale, où nous avons au moins des droits à la pitié, nous sommes précédés par la calomnie. Les hommes qui se sont fait un jouet de nos propriétés & de notre sang, s'attendoient à essuyer, de notre part, de violens reproches, ils ont tenté de les prévenir; habiles dans l'art de la diffamation qui leur est si familier, après nous avoir rendus victimes de leurs attentats, il falloit encore nous en renvoyer le reproche & la honte. Aussi cruels dans leurs fictions, que peu difficiles sur la vraisemblance, ils ont osé répandre que nos commettans étoient eux-mêmes les infligateurs de leurs propres maux; ils ont osé dire que le projet absurde & barbare d'opérer la contre-révolution, étoit le

but auquel ils avoient sacrifié leurs propriétés, leurs familles, leur propre vie; ils ont osé dire que nous avons voulu nous donner à l'Angleterre.

Nous oserons, à notre tour, vous demander, Messieurs, avec la fermeté d'hommes libres, de citoyens françois, (car enfin nous sommes aussi François & citoyens), nous oserons demander s'il est permis, chez quelque peuple de la terre, d'insulter, avec tant d'audace, aux malheureux qu'on a faits.

C'est donc nous qui avons mis le fer & le feu dans les mains de nos nègres, c'est nous qui avons allumé la torche qui a dévoré nos habitations, c'est nous qui avons forgé ces poignards qui ont assassiné nos frères & nos amis! c'est nous qui avons excité ces brutalités que des infortunées ont été forcées d'assouvir! c'est nous qui avons allumé dans notre patrie ce volcan qui vient de la couvrir de décombres, & qui peut-être l'anéantira!

Ces dévastateurs qui se disent patriotes, nous accusent d'avoir voulu opérer la contre-révolution! Ils ignorent donc que dès les premiers jours de la révolution, nous l'avons chérie, & que plus exposés à l'oppression sous le régime du despotisme, nous nous sommes avec plus d'ardeur élancés vers la liberté; nos actes les plus récents même témoignent pour nous; est-ce être contre-révolutionnaire que d'avoir solennellement déclaré en constituant notre assemblée, que nous protégeons de toute la force de la loi & de l'opinion publique, le recouvrement des créances de la métropole? Est-ce être contre-révolutionnaire que d'y avoir conlacré, qu'à l'Assemblée nationale appartenait le droit de régler nos rapports politiques & commerciaux?

Est-ce être contre-révolutionnaire que d'avoir écrit aux représentans de la nation, la tombe entrouverte sous nos pas, que notre dernier soupir & notre dernier vœu seroient pour la patrie?

Si nous eussions été contre-révolutionnaires, est-ce bien à l'Assemblée nationale que nous aurions adressé l'expression de ces sentimens?

On dit, on imprime, on répand que nous avons voulu nous donner à l'Angleterre : notre réponse à cette imposture est bien simple, & se trouve à chaque page de nos procès-verbaux. On y voit nos principes, & nous osons le dire l'accomplissement de tous nos devoirs.

Mais nous irons plus loin, permettez-nous une hypothèse que justifie la position unique, dans les fastes de l'histoire, où nous nous sommes trouvés.

A l'instant où la révolte a éclaté, tous les habitans de la ville du Cap ont recherché la cause de cet horrible événement.

Un folliculaire avoit imprimé les décrets des 13 & 15 mai dernier avec le discours de M. Monneron, député de l'Isle-de-France ; les premières dépositions apprennent que ces écrits, que tous ceux des prétendus philanthropes étoient lus & commentés par un mulâtre sur l'habitation le Normand, dans des assemblées nocturnes où se trouvoient des nègres commandeurs, qui sont aujourd'hui les chefs des révoltés. On apprend que le Cap devoit être compris dans l'incendie, que cette ville receloit dans son sein ceux qui devoient y mettre le feu & en massacrer tous les habitans : aussitôt on pousse des cris de rage & de désespoir.

Les philanthropes, la France entière, sont accusés de cet affreux complot ; l'égarément, la fureur se peignent sur tous les visages, toutes les ames sont enflammées ; tout annonce un carnage horrible, un bouleversement général. Déjà des coups de fusils se font entendre, des nègres, des mulâtres en sont atteints sur les portes mêmes de l'Assemblée générale. Ici on prend la cocarde blanche, là on invoque à grands

cris les Anglois , d'autres prennent la cocarde noire. Ces mots de *la nation*, *la loi* & *le roi*, dispaçoissent de la salle que l'on préparoit pour l'Assemblée générale , & une main égarée par la fureur les efface : on s'écrie que la nation nous livre au fer des assassins , aux buchers des incendiaires , qu'enfin elle a appelé sur nous tous les forfaits dans ce jour qu'on croit le dernier de la colonie ; des voix furieuses blasphèment contre une patrie , qui , bien loin de les protéger , les assassine.

Au milieu de ce délire dont nulle puissance ne fauroit réprimer la première explosion , l'Assemblée générale tente cependant des mesures de salut ; les momens sont pressans , elle fait une proclamation qui défend sous peine de la vie de commettre aucun meurtre. Quatre de ses membres la publient pendant même qu'on l'écrivoit. Ces commissaires se portent par-tout , par-tout ils trouvent des attroupemens , des cris , des insultes même ; mais ils parviennent à sauver des mulâtres , qui accusés alloient être massacrés , & leurs soins & leurs prières suspendent la fureur du peuple.

Un nouveau sujet d'alarmes s'élève : l'Assemblée générale est accusée de partager le crime des hommes de couleur , & elle est menacée ; son courage ne se ralentit point. Les mulâtres offrent de s'armer pour la défense commune & de laisser pour garans de leur fidélité leurs femmes , & leurs enfans : elle ose les armer , & les unissant aux soldats du régiment du Cap , elle change en défenseurs ceux qu'on veut immoler comme ennemis.

Dans cette crise violente & qui menaçoit d'une subversion totale , si , cédant à un mouvement qui étoit si propre à répandre l'effroi , nous en avions ressenti les effets , si comme ceux qui nous environnoient & qui nous menaçoient en ce moment , nous n'avions

vu dans notre patrie que la cause de toutes nos infortunes, si nous avons appelé une puissance étrangère pour arracher les colons à leurs bourreaux, pour préserver leurs propriétés, pour conserver même la créance de la métropole; quel est l'homme qui ayant une conscience auroit osé nous condamner? hé bien nous sommes restés François.... Serons nous réduits après cela à l'abjecte nécessité de nous justifier du reproche d'avoir voulu devenir indépendans? Qu'on parcoure tous nos actes; s'il en est un seul qui tende à nous soustraire aux liens indissolubles qui nous attachent à l'Empire, nos têtes sont ici pour éprouver les supplices destinés à cette perfidie. Nous savons que quelques capitaines de navires dont la vanité a été blessée, parce que leur manque d'humanité a été rendu public, sont venus se réunir à des amis des noirs pour nous faire trouver coupables; mais les accens douloureux du commerce, touché de nos infortunes & des maux qu'elles lui présagent, leur apprendront quelle est leur erreur, & que s'ils parvenoient à nous rendre odieux par des calomnies, ils gémiroient bientôt eux-mêmes de leurs succès.

Oui, & nous avons l'orgueil de nous en vanter, parce que c'étoit un devoir pour des hommes revêtus de la confiance de leurs concitoyens, nous avons demandé des secours à tous ceux qui nous environnoient; ces secours nous les avons implorés avec le gouverneur général, & par conséquent comme François, comme hommes; & puisque nous n'avons pas affecté de choix en les réclamant au même instant de trois nations différentes, nous avons assez prouvé que nos prières, dictées par le malheur, ne pouvoient offrir de projet funeste à la mère-patrie. Enfin, qui osera chercher à nous accuser pour avoir recouru aux Anglois de la Jamaïque, quand l'Assemblée Nationale, qui ne connoissoit nos infortunes & nos dangers que par des ré-

cits incomplets , a cru devoir exprimer elle-même la gratitude nationale envers ce peuple généreux ?

Mais enfin , Messieurs , si nous eussions appelé les Anglois non pour nous prêter des secours , mais pour nous gouverner , à qui faudroit-il en imputer le crime ? mettez un moment à notre place celui des départemens du royaume à qui vous supposez le plus de patriotisme & d'attachement au nom François : supposez que des excitateurs de révolte eussent soulevé dans son sein les domestiques contre les maîtres , les brigands contre les propriétaires ; que cent fois ils les eussent dénoncés sans obtenir que du mépris ; que loin de recevoir des secours de la mère-patrie , tout ce qui part de son sein parût apporter avec soi des germes de révolte ; que déjà la vie & la propriété d'une multitude de citoyens eussent été la proie des désordres ; qu'ils eussent vu les meurtres les plus abominables commis sous leurs yeux , & qu'il n'y eût aucune espérance de protection : si dans ce moment d'horreur & d'abandon ces citoyens malheureux concevoient l'idée de former de nouveaux liens & d'invoquer la protection d'une autre patrie , à qui croyez-vous , Messieurs , que le reproche dût être adressé ? Est-ce aux infortunés que le désespoir auroit égarés ? Est-ce aux scélérats qui se seroient fait un plaisir de lasser leur patience , & de briser les liens les plus chers & les plus sacrés , par l'excès du malheur ?

Messieurs , nous connoissons & nous chérissions nos devoirs , mais nous connoissons aussi & nous réclamons hautement nos droits. Nous consacrons à la prospérité de la mère-patrie le produit entier de nos cultures , elle doit nous défendre contre l'étranger , elle doit assurer nos propriétés & notre tranquillité contre les attentats des perturbateurs.

Il est aujourd'hui démontré que l'influence des amis des noirs est destructive des colonies ; de quelques sophismes qu'ils s'entourent , ils n'anéantiront jamais

le témoignage de nos malheurs. Il ne peut pas exister un homme de bonne foi qui doute que leurs travaux, leurs déclamations, leurs écrits, leurs infâmes émissaires soient la cause active & constante qui depuis deux ans prépare notre ruine, & qui vient enfin de la réaliser.

La France nous doit protection, mais ses forces ne peuvent suffire pour nous rassurer, si elle souffre que dans son sein on continue à nous préparer des révoltes & des massacres.

Elle nous doit protection, mais vainement voudroit-elle l'effectuer, si de tels attentats demeuroient impunis; ce qui devrait être la perte de nos ennemis ne sert qu'à les encourager.

Elle nous doit protection, mais à quoi nous serviroient ses armées & ses flottes, si elle permet que des écrits séditieux portent incessamment dans nos foyers le germe de tous les troubles, si elle souffre qu'on nous accable d'humiliations; & si nous environner de meurtres & de carnage, devient aux yeux de la patrie à laquelle nous nous immolons, un moyen de gloire & de triomphe.

Messieurs, pardonnez à notre langage, mais tant de malheurs nous ont acquis le droit de ne rien déguiser, l'amertume est au fond de nos ames; cent fois nous avons prédit les maux dont nous sommes victimes; cent fois nous avons appelé la vengeance publique sur les odieuses manœuvres de ces hommes qui bouleversent notre patrie sous le voile de l'humanité. Nous n'avons rien obtenu. Ah! puisse l'horrible catastrophe dont nous vous avons tracé le tableau, servir de leçon pour l'avenir, & préserver des mêmes malheurs ceux de nos concitoyens qui ne l'ont pas encore éprouvée.

C'est de la fermeté que vous mettrez à punir les auteurs de notre désastre, à réprimer leurs nouvelles tentatives, que les provinces de l'Ouest & du Sud peuvent attendre leur salut.

Quant à la province du Nord, elle a fait des pertes irréparables; des capitaux immenses ont été consumés; le rétablissement de ses travaux exige des avances de fonds, que le commerce & les propriétaires ne fau-
roient faire en totalité. Nous ne vous parlons pas des individus, mais vous examinerez, Messieurs, ce qu'exige de votre part l'intérêt de la colonie & celui de la nation.

Représentans du peuple françois, vous venez d'entendre le récit de la plus grande calamité qui ait affligé l'espèce humaine dans le cours du dix-huitième siècle.

Vous venez d'entendre les plaintes de la première Colonie du monde, nécessaire à l'existence de la nation dont les intérêts vous sont remis. Elle ne veut vous intéresser que par ses sentimens & ses malheurs.

Elle vous demande justice, sûreté, secours.

Signé. J. B. MILLET; CHESNEAU-DE-LA-MEGRIÈRE;
COUGNAC - MION; LEBUGNET; LAGOURGUE; STE.-
JAMES-ROUSTAN.

Réponse de M. le Président.

Chérir sa patrie est un doux sentiment : la servir dans les circonstances désastreuses, est la première vertu civique, & elle est la vôtre. Les malheurs de la colonie sont affreux. L'assemblée nationale les contemple avec horreur, avec indignation, avec amertume. Vous implorez sa justice, elle la doit à tous les citoyens de l'empire ; sa protection, elle la doit à votre courage, votre patriotisme, votre infortune ; des secours, elle s'est déjà occupée de vous en procurer. Elle prendra votre demande dans la plus grande considération, & elle vous invite aux honneurs de la séance.





